

218

P NP

DM203

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

11 septembre 2005

Secrétaire du BAPE,
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec G1R 6A6

NON AU TRONÇON LEMAN

Messieurs les commissaires,

Je désire vous informer de mon opinion concernant le tronçon Jean Leman. Ce tronçon fait partie intégrante du tracé au sud de St-Constant.

On lit dans les études (roche 1998, tableau 17.1) que pour la nappe phréatique, les rives des cours d'eau, les infrastructure de drainage, le milieu aquatique, l'espèce floristique et espèce faunique, etc. les impacts environnementaux seront d'intensité forte ou très forte.

Je me demande alors, pourquoi on veut construire une autoroute dans les terres agricoles (tracé sud et Jean Leman) quant on sait très bien que l'on va nuire ou affecter dangereusement les habitat naturels de ces espèces à protéger quant on va créer une deuxième zone de perturbation. (La première étant déjà faite sur la 132)

A quoi servent ces études si on en tient pas compte quant il est question d'un autoroute?

Pourtant il y a un autre tracé prêt à recevoir l'autoroute 30 soit, sur la route 132. Pourquoi détruire et nuire à ce qui est sain sur le plan environnemental quand on peut faire autrement? Je suis contre ce désastre écologique avec le tronçon Jean Leman et le tracé sud dans les terres agricoles.

